

DÉPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04/07/2023

**Nombre de Conseillers en
exercice : 23**

Présents ou représentés : 19

**Date de la Convocation :
29/06/2023**

OBJET : DETERMINATION DU
REVERSEMENT SOLLICITE
AUPRES DES COMMUNES POUR
LES FRAIS ENGAGES POUR LA
REMISE DE PRESENTS AUX
ELEVES DE CM2

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE - Bernard FINKE -
Marie-José LEVE-HOCHART - Michel
DUVAL - Marie-José DUFOSSE-FRASER
- Jean-Jacques DEWARUMETZ - Jean-
Michel VIMEUX - Chantal PONCHEL -
Régis BRUNELLE - Sergine BERNARD
- Damien DUPONT - Nicolas LIBESSART
- Nicolas CAPY - Bernard LACOSTE -
Didier COUVILLERS

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Odile RETOT-FABRE - Nicoletta FINKE-
CAIOLA - Sandrine ROUSSEL - Aline
GUILLUY

ABSENTS _____ EXCUSES _____ NON
REPRESENTES :

Magalie DUVAUCHELLE - Christian
GAQUIERE - Valérie BOITEZ - Estelle
LAUTOUR-GAQUIERE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas LIBESSART

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune remettait, chaque année en juin, un dictionnaire aux élèves auxillois de CM2 qui entraient en 6^{ème} en septembre.

Or, il s'avère qu'avec l'accroissement du recours au numérique et le développement de l'apprentissage des recherches sur internet, ce matériel ne figure plus dans la liste des fournitures des collégiens.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'offrir en dictionnaires, une clé USB personnalisé au logo de la commune d'Auxi-le-Château ainsi qu'une bande dessinée intitulée « le Pas-de-Calais, une terre d'histoire ».

Le coût de la BD s'élève à 13,72 € et celui de la clé USB est de 5,00 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de solliciter un reversement à hauteur du coût de la bande-dessinée soit 13,72 € TTC auprès des communes d'origine des élèves n'habitant pas Auxi-le-Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (0 contre, 0 abstention, 19 pour) :

- **DECIDE** de fixer à 13,72 € le prix de la bande-dessinée à réclamer aux communes des élèves des communes extérieures.

Fait et délibéré aux jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 07/07/2023



Le Maire

Henri DEJONGHE